

COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTION PRESIDENT DE L'UNION DES PORTS DE FRANCE ET RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hervé MARTEL, Président du Directoire du Grand Port Maritime du Havre a été réélu à l'unanimité lors du conseil d'administration du 7 juillet 2015 (1ère élection le 1er avril 2014), à la Présidence de l'Union des Ports de France (UPF), association professionnelle qui regroupe les établissements gestionnaires de ports de commerce et de pêche.

La présidence d'Hervé MARTEL à la tête de l'UPF confirme la volonté commune des ports français de gagner en efficacité, en visibilité et d'être particulièrement attentifs à leurs clients, tout en portant une grande attention au dialogue social et en veillant aux intérêts des places portuaires françaises au niveau européen. Elle s'inscrit dans une perspective de poursuite de la reconquête de parts de marché, qui caractérise les ports français.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hervé Martel (Président)	Jean-Pierre CHALUS (GPM Nantes Saint-Nazaire)
François SOULET DE BRUGIERE (Président Délégué)	Michel PUYRAZAT (GPM La Rochelle)
Jacques TRORIAL (Président Délégué)	Christophe MASSON (GPM Bordeaux)
Georges STRULLU (Vice-Président)	Olivier CARMES (EPR Sud de France- Port de Sète)
Stéphane RAISON (GPM Dunkerque)	Christine CABAU-WOEHREL (GPM Marseille)
Jean-Marc PUISSESSEAU (CCI Côte d'Opale)	Franck DOSNE (CCI Nice)
Nicolas OCCIS (GPM Rouen)	Yves SALAUN (GPM La Guadeloupe)
Mériadec LE MOUILLOUR (CCI Brest)	Jean-Rémy VILLAGEOIS (Suppléant-GPM La Martinique)
Philippe LE CARRE (CCI Quimper-Cornouaille)	Jean-Louis JEROME (PA Strasbourg)

Contact:
Christina PERON
Chargée de communication
Christina.peron@port.fr
01 42 27 52 62

UNION DES PORTS DE FRANCE

L'Union des Ports de France (UPF) est l'association professionnelle représentant les exploitants de ports français.

Elle rassemble ainsi 44 membres qui regroupent les établissements gestionnaires de ports français de commerce et de pêche ainsi qu'un certain nombre de criées situés en métropole et dans les départements et territoires d'outre-mer : grands ports maritimes, ports de Paris et de Strasbourg, chambres de commerce et d'industrie, sociétés d'économie mixte et sociétés d'exploitation portuaires.

L'Association a trois missions :

- représenter les établissements portuaires français dans les négociations sociales de branche en liaison avec l'UNIM (Union Nationale des Industries de la Manutention) et les organisations syndicales, notamment pour la gestion de la convention collective nationale unifiée Ports et Manutention,
- défendre les intérêts des ports français vis-à-vis des pouvoirs publics français, des instances européennes et des media, notamment au sein de l'association des ports maritimes européens (ESPO),
- animer des réseaux de partage de bonnes pratiques et d'échange d'expériences sur les divers métiers portuaires,

Fusionnée depuis le 1er janvier 2013 avec l'Association pour le Développement des Ports Français (ADPF), l'UPF a mis en place 3 Carrefours :

- Le carrefour des professionnels portuaires regroupant les professionnels concernés par le développement de l'activité portuaire
- Le carrefour des autorités portuaires décentralisées
- Le carrefour des Présidents et Vice-Présidents de conseils de surveillance des Grands Ports Maritimes.